

Le 7 novembre 2019

Service Technique

Réf.: TECH 2019-318

Le Maire de la commune de PAREMPUYRE (Gironde) ;

Vu la loi n°82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment en ses articles L.2212-1 et L.2213-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route, notamment en ses articles R.110-1, R.412-7, R.415-11, R.411-1 à R.411-9 et R.417-10 ;

Vu la demande de travaux émanant de Bordeaux Métropole en date du 07 novembre 2019.

Considérant que les conditions de circulation de la rue du Général de Gaulle, rendent nécessaire la mise en place d'un plateau surélevé à l'intersection de la rue Maurice Fillon et la rue du Général de Gaulle ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre toutes mesures utiles à la sécurité des usagers ;

ARRÊTÉ PERMANENT

ARTICLE UN :

La rue du Général de Gaulle sera limitée à 30 Km/h et un plateau surélevé sera créé à l'intersection de la rue Maurice Fillon et la rue du Général de Gaulle.

ARTICLE DEUX :

La signalisation verticale pour guider et informer les usagers, sera mise en place par les services spécialisés de Bordeaux Métropole.

ARTICLE TROIS :

Les dispositions du présent arrêté ne seront applicables, que lorsque les services spécialisés de Bordeaux Métropole, auront mis en place la signalisation verticale, nécessaire à l'information des usagers.

ARTICLE QUATRE :

Bordeaux Métropole et ses sous traitants chargés des travaux, seront tenues de mettre en place et d'entretenir, sous leurs responsabilités, la signalisation conforme à la réglementation en vigueur, diurne et nocturne, appropriée à l'état du chantier.

ARTICLE CINQ :

Le numéro d'urgence à contacter est le 06 14 19 87 88.

ARTICLE SIX :

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

Monsieur Le Président de Bordeaux Métropole,

Monsieur Le Directeur de la Direction Territoriale Ouest,

Monsieur Le Directeur du SDIS 33,

Monsieur Le Commandant la Brigade de Gendarmerie de BLANQUEFORT,

Madame l'Agent de la Police Municipale,

Monsieur le Directeur de KEOLIS – 12 Bd Antoine Gauthier, Immeuble Porte de Bordeaux 33000 BORDEAUX ;

lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Béatrice de FRANÇOIS

Maire

2019- 0363

